

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 03 juillet 2018 portant création du Diplôme Universitaire MICROBIOTE ET SANTE modifié par les arrêtés du 02 juillet 2019, du 08 juillet 2021, du 05 juillet 2022 et du 02 juillet 2024,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 16 décembre 2025 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2025-2026, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire MICROBIOTE ET SANTE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Karine CLEMENT (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Philippe SEKSIK (PU-PH)

Professeur Judith ARON-WISNEWSKY (PU-PH)

Professeur Laurent GENSER (PU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 février 2026

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université



Bruno RIOU